

**Date d'affichage : 13/03/2025**

<p><b>COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 12/03/2025</b></p>
--

**Présents : MM C. FOURNIER, F. PLAYE, J. VARLET et P. LEMAITRE**

**Excusé : M. D.HARY**

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Courrier de TOURNEHEM AS déclarant le forfait général de son équipe U 19 D 2 A. Amende 50 euros

Courrier de GUINES MARAIS déclarant le forfait général de son équipe U 11NORD D 3 F. Amende 25 euros

Courrier de ALQUINES US déclarant le forfait général de son équipe U 11 EST D 3 G. Amende 25 euros

Courrier de ST MARTIN TATINGHEM déclarant le forfait général de son équipe U 19 D 1 A. Amende 50 euros

**Plateau U7 du 21/12/24 à BERCK AS**

Non envoi de la feuille de plateau par le club de BERCK AS avant le 09/01/25 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 euros à BERCK AS

**Plateau U9 du 08/02/25 à COULOGNE ES**

Non envoi de la feuille de plateau par le club de COULOGNE ES avant le 24/02/25 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 euros à COULOGNE ES

**Plateau U9 du 01/02/25 à PAYS DE LA LYS**

Non envoi de la feuille de plateau par le club de PAYS DE LA LYS avant le 24/02/25 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 euros à PAYS DE LA LYS

**Plateau U7 du 25/01/25 à LE TOUQUET AC**

Non envoi de la feuille de plateau par le club de LE TOUQUET AC avant le 24/02/25 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 euros à LE TOUQUET AC

**Plateau U7/U9 du 25/01 à WATTEN CS**

Non envoi de la feuille de plateau par le club de WATTEN CS avant le 24/02/25 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 euros à WATTEN CS

**Plateau U9 du 25/01/25 à PAYS DE ST OMER US**

Non envoi de la feuille de plateau par le club de PAYS DE ST OMER US avant le 24/02/25 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 euros à PAYS DE ST OMER US

**Plateau U7 du 01/02/25 à PAYS DE ST OMER US**

Non envoi de la feuille de plateau par le club de PAYS DE ST OMER US avant le 24/02/25 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 euros à PAYS DE ST OMER US

**Plateau U7/U9 du 15/02/25 à CAL.BEAU MARAIS**

Non envoi de la feuille de plateau par le club de CAL. BEAU MARAIS avant le 06/03/25 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 euros à CAL.BEAU MARAIS

**Plateau U7 du 19/02/25 à LE TOUQUET AC**

Non envoi de la feuille de plateau par le club de LE TOUQUET AC avant le 06/03/25 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 euros à LE TOUQUET AC

**Plateau U9 du 22/02/25 à LE TOUQUET AC**

Non envoi de la feuille de plateau par le club de LE TOUQUET AC avant le 06/03/25 ce qui entraîne

l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 euros à LE TOUQUET AC

**Plateau U7/ U 9 du 22/02/25 à CONDETTE JS**

Absence de LA CAPELLE FC au plateau sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros à LA CAPELLE FC.

**Plateau U6/ U7 du 08/02/25 à BOUL.USCO**

Absence du GROUP. LITTORAL au plateau sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros à GROUP. LITTORAL

**Plateau U8 du 08/02/25 à RC CALAIS**

Absence de LES ATTAQUES FC au plateau sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros à LES ATTAQUES FC.

**Plateau U6/U7 du 17/02/25 à LONGUENESSE JS**

Absence de WAVRANS au plateau sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros à WAVRANS

**Plateau U6/U7 du 22/02/25 à STENBECQUE MORBECQUE**

Absence de RENESCURE JS au plateau sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros

**Journées des 15-16/02/2025 :**

FEMà8D1C -29872035 COLEMBERT AS A – WIMILLE CO A. 2<sup>ème</sup> forfait de WIMILLE CO. Homologué : COLEMBERT AS A 3 – WIMILLE CO A 0 par forfait. Amende 25€ à WIMILLE CO.

FEMà8D1D-29872089 FORT VERT FJEP A – ST MARTIN TATINGHEM A. 1<sup>er</sup> forfait de ST MARTIN TATINGHEM. Homologué : FORT VERT FJEP A 3 – ST MARTIN TATINGHEM A 0 par forfait. Amende 15€ à ST MARTIN TATINGHEM.

FEMà8D1D-29872090 STEENBECQUE E A – BONNINGUES ARDRES JS A. 2<sup>ème</sup> forfait de BONNINGUES ARDRES JS. Homologué : STEENBECQUE E A 3 – BONNINGUES ARDRES JS A 0 par forfait. Amende 25€ à BONNINGUES ARDRES.

**Journées des 22-23/02/2025**

SD5F-28636124 CONTEVILLE ACCV A – CREMAREST AS A. Match non joué suite à la présentation d'un arrêté municipal le jour de la rencontre et après vérification de l'état du terrain constaté comme impraticable par Mr l'arbitre suite à son rapport, la commission décide de donner match à jouer. Dossier transmis à la Commission de gestion des Compétitions pour date à fixer.

FEMà8D1B-29872543 BOURTHES US B – BEZINGHEM AS A. Réserves de BEZINGHEM AS sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueuses de l'équipe de BOURTHES US, les joueuses sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FMI du 07/12/2024 en Interdistrict Féminin Niveau 2/ poule A BOURTHES US A – ST MARTIN BOULOGNE O A, les joueuses HOCQ Amandine LN2543484995, VARLET Cathie LN2545545329, LOISEL Soline LN9602778380, GILLIOCQ Bérénice LN2546104605, VIS Flavie LN2546396068 et CAMPION Romane LN2547744502 sont dans ce cas. Homologué : BOURTHES US B 0 – BEZINGHEM AS A 3 par pénalité. Droits remboursés à BEZINGHEM AS. Amende 30€ à BOURTHES US.

FEMà8D1C-29872569 WAILLY FC B – WIMILLE CO A. 3<sup>ème</sup> Forfait de WIMILLE CO. Homologué : WAILLY FC B 3 – WIMILLE CO A 0 par forfait. Amende 35€ à WIMILLE CO.

FEMà8D1D-29872100 STEENBECQUE E A – ST MARTIN TATINGHEM A. 2<sup>ème</sup> Forfait de ST MARTIN TATINGHEM. Homologué : STEENBECQUE E A 3 – ST MARTIN TATINGHEM A 0 par forfait. Amende 25€ à ST MARTIN TATINGHEM.

U 19 D 2 A 28785806 BEAURAINVILLE ES – ST MARTIN BG

Suite à un problème administratif, la commission donne match à jouer. Dossier transmis à la commission gestion des compétitions pour date à fixer.

U 17 D 3 A 28836847 ARDRES RC 2 – GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE 2

1er forfait de GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE 2. Homologué : ARDRES RC B 3 - GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE B 0 par forfait. Match retour le 26/04/25 à ARDRES RC. Amende 15 euros à GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE.

U 17 D 3 A 28836849 LANDRETHUN NORD – COYECQUES/FRUGES

Match non joué suite au terrain impraticable. L'arbitre note la présence des deux équipes. Dossier transmis à la commission gestion des compétitions pour date à fixer.

U 15 D 3 A 28819014 FRUGES AS – BEAURAINVILLE ES

1er forfait de BEAURAINVILLE ES. Homologué : FRUGES AS 3 - BEAURAINVILLE ES 0 par forfait. Match retour le 26/04/25 à FRUGES AS. Amende minorée 10 euros à BEAURAINVILLE ES.

U 15 D 3 B 28819147 ST MARTIN BG – PONT DE BRIQUES

1er forfait de ST MARTIN BG. Homologué : ST MARTIN BG 0 - PONT DE BRIQUES 3 par forfait. Amende minorée 10 euros à ST MARTIN BG.

U 15 D 3 B 28841244 BOULOGNE CONTI – OUTREAU AS 2

Réserves de BOULOGNE CONTI non confirmées, non appuyées, non recevables. Homologué : BOULOGNE CONTI 1 - OUTREAU AS B 4. Amende 30 euros à BOULOGNE CONTI.

U 15 D 3 C 28819270 MARQUISE US – CAMPAGNE GUINES

Match arrêté à la 29ème minute pour terrain impraticable. Dossier transmis à la commission gestion des compétitions pour date à fixer.

U 15 D 3 E 28819495 GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE 2 – SENINGHEM NIELLES VAUDRINGHEM

1er forfait de GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE 2. Homologué : GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE B 0 - SENINGHEM NIEL VAUD. 3 par forfait. Amende 15 euros à GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE.

U 15 A 8 B 28819748 LONGUENESSE JS 3 – STE MARIE KERQUE

3ème forfait de STE MARIE KERQUE. Homologué : LONGUENESSE JS C 3 - STE MARIE KERQUE 0 par forfait. Match retour le 26/04/25 à LONGUENESSE JS. Amende minorée 30 euros à STE MARIE KERQUE.

U 13 NORD D 3 C 29964450 ANDRES AS – FRETHUN FC

Match non joué suite au terrain impraticable. Date à refixer par les deux clubs dans les 15 jours.

U 13 SUD D 3 C 29965456 BEAURAINVILLE ES – BERCK AS 2

Match non joué suite au terrain impraticable. Date à fixer par les deux clubs dans les 15 jours.

U 13 OUEST D 4 E 29967163 VIEIL MOUTIER – GROUP. TERRE D'OPALE 2

1er forfait de GROUP. TERRE D'OPALE 2. Homologué : VIEIL MOUTIER 3 - GROUP. TERRE D'OPALE B 0 par forfait. Match retour le 15/03/25 à VIEIL MOUTIER. Amende 12 euros à GROUP. TERRE D'OPALE.

U 13 OUEST D 4 F 29967219 BOUL.ESL 2 – GROUP.LITTORAL 2

1er forfait de GROUP.LITTORAL 2. Homologué : BOUL ESL B 3 - GROUP.LITTORAL B 0 par forfait. Match retour le 15/03/2025 à BOUL.ESL. Amende 12 euros à GROUP.LITTORAL.

U 11 NORD D 3 F 29974398 STE MARIE KERQUE – MARAIS DE GUINES

1er forfait de MARAIS DE GUINES. Homologué : STE MARIE KERQUE - 3 MARAIS DE GUINES 0 par forfait.

Amende 12 euros à MARAIS DE GUINES.

U 11 EST D 3 C 29968531 ST MARTIN TATINGHEM – HEURINGHEM JS

Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de ST MARTIN TATINGHEM. Homologué : ST MARTIN TATINGHEM 0 - HEURINGHEM 3 par pénalité. Amende 20 euros à ST MARTIN TATINGHEM.

U 11 SUD D 3 B 29972038 BEAURAINVILLE ES – DESVRES JS 2

Match non joué pour terrain impraticable. Date à fixer par les deux clubs dans les 15 jours.

U 11 SUD D 3 B 29972040 RANG DU FLIERS – AUBIN SC

Match arrêté à la mi-temps pour terrain impraticable. Match à rejouer. Date à fixer par les deux clubs dans les 15 jours

U 11 SUD D 3 C 29972093 CANCHE TERNOISE – CAMIERS AL

1er forfait de CAMIERS AL. Homologué : CANCHE TERNOISE 3 - CAMIERS AL 0 par forfait. Match retour le 15/03/2025 à CANCHE TERNOISE. Amende 12 euros à CAMIERS AL.

U 11 OUEST D 3 F 30018036 BOUL.ESL 2 – ST LEONARD ES 2

1er forfait de ST LEONARD ES 2. Homologué : BOUL.ESL B 3 - ST LEONARD ES B 0 par forfait. Match retour le 15/03/2025 à BOUL.ESL. Amende 12 euros à ST LEONARD ES.

#### **Journée du 25/02/2025**

FUTSAL U 13 A 29820625 ARDRES FUTSAL – WIMEREUX FUTSAL

1er forfait de WIMEREUX FUTSAL. Homologué ARDRES FUTSAL 3 - WIMEREUX FUTSAL 0 par forfait. Amende minorée 10 euros à WIMEREUX FUTSAL.

#### **Journée du 01/03/2025 :**

SD1B-28633189 PAYS DE ST OMER US C – BLENDÉCQUES PATRIOTE A. Participation dans l'équipe de PAYS DE ST OMER d'un licencié suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 17/03/2025. Homologué : PAYS DE ST OMER C 0 – BLENDÉCQUES PATRIOTE A 3 par pénalité. Amende 100€ à PAYS DE ST OMER US.

SD2A-28681619 CALAIS RACING CLUB C – MARAIS DE GUINES US A. Réserves de MARAIS DE GUINES US sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de CALAIS RACING CLUB, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, non recevables car mal libellées. Homologué : CALAIS RACING CLUB C 6 – MARAIS DE GUINES US A 1. Droits non remboursés à MARAIS DE GUINES US.

SENà8A-29261049 RUMINGHEM ADF A – MONTREUIL SUR MER US D. 1<sup>er</sup> forfait de MONTREUIL SUR MER US. Homologué : RUMINGHEM ADF A 3 – MONTREUIL SUR MER US D 0 par forfait. Amende 22€ à MONTREUIL SUR MER US. Match retour le 11/05/2025 à RUMINGHEM.

FEMà8D1A-29871938 WISSANT FC A – LANDRETHUN LE NORD US A. Match non joué suite à la présentation d'un arrêté municipal le jour de la rencontre aux responsables des 2 équipes. Le terrain ayant été jugé praticable par l'arbitre désigné de Landrethun le Nord, mais celui-ci non tracé, la commission donne match perdu au club de Wissant. Homologué : WISSANT 0 – LANDRETHUN LE NORD 3 par pénalité. Amende 50€ à Wissant.

FEMà8D1C-29872571 WIMILLE CO A – DANNES US A. 4<sup>ème</sup> Forfait de WIMILLE CO entraînant son forfait général. Homologué : WIMILLE CO A 0 – DANNES US A 3 par forfait. Amende 45€ à WIMILLE CO.

FEMà8D1C-29872572 AMBLETEUSE US A – WAILLY FC B. 1<sup>er</sup> forfait de WAILLY FC. Homologué : AMBLETEUSE US A 3 – WAILLY FC B 0 par forfait. Amende 15€ à WAILLY FC.

U 17 D 1 A 28788554 NEUFCHATEL E – ST MARTIN BG

2ème forfait de ST MARTIN BG. Homologué : NEUFCHATEL E 3 - ST MARTIN BG 0 par forfait. Match retour le 03/05/25 à NEUFCHATEL E. Amende 25 euros à ST MARTIN BG.

U 15 D 1 A 28818650 ARQUES ES – LE PORTEL ST

Réserves techniques de LE PORTEL ST. Non confirmées, non appuyées, non recevables. Homologué : ARQUES ES 3 - LE PORTEL ST 1. Amende 30 euros à LE PORTEL ST.

U 15 D 3 D 28819373 CAL.BEAU MARAIS – ST OMER ESSOR B

Inscription sur la feuille de match d'un licencié de CAL.BEAU MARAIS suspendu. De ce fait ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 17/03/25. Homologué : CAL.BEAU MARAIS 0 - ST OMER ESSOR B 3 par pénalité. Amende 100 euros à CAL.BEAU MARAIS.

U 15 D 3 D 28819374 LICQUES ES – BONNINGUES LES ARDRES

2ème forfait de BONNINGUES LES ARDRES. Homologué : LICQUES ES 3 - BONNINGUES LES ARDRES 0 par forfait. Match retour le 03/05/25 à LICQUES ES. Amende 25 euros à BONNINGUES LES ARDRES.

U 15 A 8 A 28819589 AUBIN SC – GUINES ES

1er forfait de GUINES ES. Homologué : AUBIN SC 3 - GUINES ES 0 par forfait. Match retour le 03/05/25 à AUBIN SC. Amende 15 euros à GUINES ES.

U 15 A 8 B 28819758 STE MARIE KERQUE – CAL. CATENA

4ème forfait de STE MARIE KERQUE ce qui entraîne son forfait général. Homologué : STE MARIE KERQUE 0 - CAL.CATENA 3 par forfait : Amende minorée 40 euros à STE MARIE KERQUE.

U 13 NORD D 4 F 29964740 CAL.ENTENTE 2 – NORDAUSQUES FC

1er forfait de NORDAUSQUES FC. Homologué : CAL.ENTENTE B 3 - NORDAUSQUES FC 0 par forfait. Match retour le 22/03/25 à CAL.ENTENTE. Amende 12 euros à NORDAUSQUES FC.

U 13 SUD D 2 A 29965360 LE TOUQUET AC – DESVRES JS 4

Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de LE TOUQUET AC. Homologué : LE TOUQUET AC 0 - DESVRES JS D 3 par pénalité. Amende 20 euros à LE TOUQUET AC.

U 13 SUD D 4 D 29965528 CANCHE AUTHIE 2 – MERLIMONT FC

1er forfait de MERLIMONT FC. Homologué : CANCHE AUTHIE B 3 - MERLIMONT FC 0 par forfait. Match retour le 22/03/25 à CANCHE AUTHIE. Amende 12 euros à MERLIMONT FC.

U 11 NORD D 3 D 30017127 NORTKERQUE AS 2 – CAL.CATENA

1er forfait de CAL.CATENA. Homologué : NORTKERQUE AS B 3 - CAL.CATENA 0 par forfait. Match retour le 15/03/25 à NORTKERQUE AS. Amende minorée 6 euros à CAL.CATENA.

U 11 NORD D 3 F 29974415 LES ATTAQUES FC 2 – STE MARIE KERQUE

1er forfait de STE MARIE KERQUE. Homologué : LES ATTAQUES FC B 3 - STE MARIE KERQUE 0 par forfait. Match retour le 22/03/25 à LES ATTAQUES FC. Amende 12 euros à STE MARIE KERQUE.

U 11 OUEST D 3 F 30022911 GROUP. LITTORAL 3 – EQUIHEN PLAGES US 3

2ème forfait de GROUP. LITTORAL 3. Homologué : GROUP. LITTORAL C 0 - EQUIHEN PLAGES US C 3 par forfait. Amende 18 euros à GROUP. LITTORAL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 26/03/25 à 10H.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PLAYE